BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 4583

95 – VAL-D'OISE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE PONTOISE

Ventes et cessions

981 379 258 RCS Pontoise.
DIPNORD.
Forme : Société par actions simplifiée.
Capital : 10000.00 EUR.
Adresse : 20, Rue Abel Gance, 95340 Bernes-sur-Oise.
Oppositions : Art. L.236-15 du code de commerce.
Commentaires : D'un acte sous seing privé, en date du 31/03/2026 aux termes duquel la Société absorbante et les Sociétés absorbées ont établi un projet de fusion par voie d'absorption aux termes duquel les Sociétés absorbées ont projeté d'apporter à la Société absorbante l'ensemble de leurs biens, droits et obligations. Pour la société DIP LYON la valeur nette des apports s'élevant à : Montant total des actifs apportés 1 242 874 Montant total des passifs apportés 987 918 ACTIF NET APPORTE 254 955 Pour la société DIP NORD, la valeur nette des apports s'élevant à : Montant total des actifs apportés 151 319 Montant total des passifs apportés 149 478 ACTIF NET APPORTE 1 842 Pour la société DIP SUPPLY, la valeur nette des apports s'élevant à : Montant total des actifs apportés 678 710 Montant total des passifs apportés 648 727 ACTIF NET APPORTE 29 983 Pour la société DIP AGEN, la valeur nette des apports s'élevant à : Montant total des actifs apportés 252 272 Montant total des passifs apportés 241 096 ACTIF NET APPORTE 11 175 La totalité des droits sociaux composant le capital des trois sociétés absorbées étant détenus par la société absorbante, il ne sera procédé à aucune augmentation de capital. La fusion prendra effet rétroactivement au 1er janvier 2026, d'un point de vue comptable et fiscal pour les sociétés DIP LYON, DIP NORD, DIP SUPPLY, DIP AGEN. Toutes opérations actives et passives, effectuées par les sociétés absorbées depuis la date d'effet rétroactive applicable jusqu'au jour de la réalisation définitive de la fusion seront prises en charge par la société absorbante. Les sociétés absorbées seront dissoutes de plein droit sans liquidation, à la date de la réalisation définitive de la fusion. La fusion sera réalisée le 01/01/2026. Conformément à l'article L.236-6 du Code de Commerce, le projet de fusion a été déposé le 31 mars 2026 au nom des cinq sociétés, aux greffes du tribunal de commerce de Pontoise. Les créanciers de la société absorbante, ainsi que ceux des sociétés absorbées dont les créances sont antérieures au présent avis, pourront faire opposition à la présente fusion dans les conditions prévues aux articles L.236-14 et L.236-8 du Code de commerce, soit trente jours à compter de la présente publication, devant le Tribunal de commerce compétent Date et lieu de dépôt : Le greffier a constaté les dépôts d'actes au greffe de Pontoise aux dates suivantes : - DIP SAS : 01 juillet au greffe de pontoise - DIPAGEN : 12 juin au greffe de pontoise - DIPLYON : 12 juin au greffe de pontoise - DIPSUPPLY : 11 juin au greffe de pontoise - DIPNORD : 24 juin au greffe de pontoise.